



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2020

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Membres Présents : 22

Date de la Convocation : 16 juin 2020

L'an deux mil vingt le vingt-quatre juin à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, CRAIGNOU Sabine, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MICHEL André, SALIOU Audrey.

Pouvoirs : Néant

Excusé : MULÉ Bernard

Secrétaire de séance : PARZY Guy

Ordre du jour :

- 1- Création des Commissions et désignation des membres
- 2- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 3- Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS
- 4- Election des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- 5- Désignation des délégués aux organismes extérieurs
- 6- Personnel communal : promotion interne et astreinte
- 7- Remplacement du responsable de restauration scolaire
- 8- Voie verte : lancement de la consultation et demandes de financement
- 9- Programme de voirie : lancement des travaux et demande de financement
- 10- Complexe sportif : demande de subvention FFF Foot 5
- 11- Rénovation d'éclairage public
- 12- Décisions modificatives budgétaires
- 13- Camping : Vote des tarifs de l'épicerie
- 14- Modification des conditions de bail du Snack-Bar du Camping
- 15- Bilan de la crise sanitaire liée au COVID-19
- 16- COVID-19 : Procédure de remboursement des séjours camping, des propriétaires de mobil-homes et des locations de la salle des fêtes

Le Maire ouvre la séance

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme COLAS Sylvie et installe Mme SALIOU Audrey nouvelle conseillère municipale.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2020-24-06-01

Création des Commissions et désignation des membres :

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Commissions municipales. Désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer les commissions et de désigner les membres à main levée.

Les commissions sont définies et composées comme suit :

FINANCES (1)	ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE URBANISME (3)	TOURISME CAMPING (5)	SOCIALE CULTURE (7)
BACUS Marc	RENAUD Eric	PARZY Guy	LEGENDRE Karine
MC. ZUINGHEDAU	M.ALLAIN	MP.RICHARD	R.ESNAULT
D. PAGE	MP.RICHARD	D.COLAS	C.HAMANT
M. ALLAIN	S.CRAVEC	S.CRAIGNOU	E.ZEGGANE

K. LEGENDRE	S.CRAIGNOU	D.GANNAT	C.LE MORVAN
G. PARZY	D.GANNAT	M.PENNEC	G.PARZY
C. LE MORVAN	D.PAGE	M.ALLAIN	MC. ZUINGHEDAU
E. ZEGGANE	D.ROLLAND	K.LEGENDRE	M.BACUS
B. MULE (titulaire) / A. MICHEL (suppléant)	M.PENNEC		D.PAGE
	E.ZEGGANE		D.GANNAT
	C.HAMANT		S.CRAIGNOU
	E.COGNEAU		A. SALIOU (titulaire) / B. MULE (suppléant)
	R.ESNAULT		
	A. MICHEL (titulaire) / A. SALIOU (suppléante)		
TRAVAUX-MATERIEL BATIMENTS-VOIRIE (2)	ANIMATION et SPORTS (4)	ENFANCE / JEUNESSE SCOLAIRE (6)	COMMUNICATION (8)
CRAVEC Sylvie	M.ALLAIN	ZEGGANE Emilie	PARZY Guy
E. COGNEAU	D.GANNAT	E.COGNEAU	M.PENNEC
M. PENNEC	D.COLAS	C.LE MORVAN	R.ESNAULT
D. ROLLAND	K.LEGENDRE	D.PAGE	D.GANNAT
G. PARZY	D.ROLLAND	MC. ZUINGHEDAU	E.RENAUD
K. LEGENDRE	C.HAMANT		D.COLAS
E. RENAUD	E.RENAUD		MP.RICHARD
D. GANNAT	E.ZEGGANE		
MP. RICHARD	A. SALIOU (titulaire) / B. MULE (suppléant)		
A. MICHEL (titulaire) / B. MULE (suppléant)			

COMPLEXE SPORTIF
M.ALLAIN
MP.RICHARD
S.CRAVEC
E.RENAUD
M.BACUS
K.LEGENDRE
R.ESNAULT
E.COGNEAU
G.PARZY
D.COLAS
B. MULE (titulaire) / A. MICHEL (suppléant)

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-02

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres & Marchés Publics :

Monsieur le Maire rappelle les règles d'élections de la commission :

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres / Marchés publics et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L2121-21).

Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ; Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent donc effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

Sont candidats au poste de titulaire : Mme CRAVEC Sylvie - M. BACUS Marc – Mme RICHARD Marie-Paule.

Sont candidats au poste de suppléant : M. PARZY Guy – Mme ZEGGANE Émilie – M. PENNEC Maurice.

Sont donc désignés en tant que :

- **délégués titulaires** : Mme CRAVEC Sylvie - M. BACUS Marc – Mme RICHARD Marie-Paule.
- **délégués suppléants** : M. PARZY Guy – Mme ZEGGANE Émilie – M. PENNEC Maurice.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-03

Fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres au conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer à 5 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-04

Élection des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération de ce jour a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Dépôt des listes de candidats présentées par des conseillers municipaux.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

1- **LEGENDRE Karine** – PAGE Dany – GANNAT Dominique – LE MORVAN Céline – BACUS Marc
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

La liste de Mme LEGENDRE Karine est élue à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-05

Désignation des délégués aux organismes extérieurs

Le Maire présente la liste des organismes pour lesquels le conseil municipal doit désigner un délégué ou un représentant.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter la désignation des délégués et représentants à main levée.

Sont désignés les délégués et représentants de la commune de Louannec aux organismes extérieurs comme suit :

Délégations LOUANNEC 2020-2026	Titulaires	Suppléants
Syndicat d'Eau du Trégor	PENNEC Maurice	
	CRAVEC Sylvie	
	PARZY Guy	
SDE - Syndicat Départemental D'Electricité	ESNAULT Regis	CRAVEC Sylvie
Syndicat Mixte pour la Défense et le Protection du Littoral (Vigipol)	PARZY Guy	PENNEC Maurice
VIGIPOL Infra-Polmar	PARZY Guy	
	TRANCHANT Nicolas	
Groupement de défense sanitaire cantonal	ROLLAND Daniel	
CNAS (Commune)	BACUS Marc	
CIDS Centre Intercommunal de Découverte Sportive	COGNEAU Emmanuel	
	LE MORVAN Céline	
	ZEGGANE Emilie	
	ZUINGHEDAU Marie-Christine	
Mission Locale pour l'Emploi	LE MORVAN Céline	ZUINGHEDAU Marie-Christine
Correspondant Défense	EGAULT Gervais	PENNEC Maurice
Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)	BACUS Marc	
Commission Intercommunale des impôts directs	ZEGGANE Emilie	
Comité local du tourisme	RICHARD Marie-Paule	

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020](#)

Délibération n° 2020-24-06-06

Personnel communal : promotion interne et astreinte

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement par promotion interne de Monsieur Nicolas TRANCHANT au grade d'Ingénieur et de Madame RUZIC Isabelle au grade d'Agent de Maîtrise, et propose de créer les postes correspondants afin de les nommer au 1^{er} juillet 2020.

Considérant la liste d'aptitude au grade d'Ingénieur par promotion interne établie le 12 mars 2020 par le Centre de Gestion 22,

Considérant la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise par promotion interne établie le 12 mars 2020 par le Centre de Gestion 22,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de créer un poste d'ingénieur territorial au 1^{er} juillet 2020 et de supprimer le poste de Technicien principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2021 (Monsieur TRANCHANT doit observer une période détachement de 6 mois sur le poste d'Ingénieur).

- de créer un poste d'agent de maîtrise et de supprimer un poste d'agent technique principal 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2020.

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Nombre
Administratif	Attaché territorial	Attaché principal	1
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	1
		Adjoint Administratif	1
		Adjoint Administratif 28/35	1
	Technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial
Technicien territorial		Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1
		Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal
		Agent de Maitrise	4
Adjoint Technique		Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1
		Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2
		Adjoint Technique	9
Médico-social	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2
Sportive	Educateur APS	Educateur APS Principal de 1 ^{ère} classe	1

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-07

Personnel communal du Camping Municipal

Monsieur le Maire propose d'établir les contrats des saisonniers, conformément à la délibération du 29 janvier 2020, en modifiant les dates du 27 juin au 30 août au lieu du 1^{er} juillet au 31 août. Il propose également de fixer des astreintes d'exploitation au gardien du camping et de le rémunérer sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Agent de Maîtrise (IM 331), considérant qu'il aura pour mission l'encadrement des saisonniers.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'établir les contrats des emplois saisonniers au Camping du 27 juin au 30 août 2020

- de fixer des indemnités d'astreinte au gardien du camping (délibération du 28/01/2015)
- d'établir la rémunération du gardien sur la base du 1^{er} échelon du grade d'agent de maîtrise

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-08

Remplacement du responsable de restauration scolaire

Monsieur LE GRAVET Robert qui occupe actuellement le poste de responsable du Restaurant Scolaire fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2020.

Dans le cadre du recrutement le Maire propose d'ouvrir le poste aux grades suivants :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer une procédure de recrutement pour le remplacement du responsable de restaurant scolaire.

Le poste sera à pourvoir au 1^{er} septembre 2020 et ouvert aux grades suivants :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

La commune fera appel à un intérimaire ou à un contractuel si le poste ne peut être pourvu au 1^{er} septembre 2020.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-09

Voie verte : demande de D.S.I.L.

Le Maire présente de projet de création de voie verte du bourg vers Poulajou et vers Mabiliès.

Les travaux sont estimés à :

- Voie verte Bourg – Poulajou : 82 150 €
- Voie verte Bourg – Mabiliès : 44 825 €

Ce programme peut faire l'objet d'un financement de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local – 3^{ème} priorité thématique : Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'engager la consultation pour la réalisation des travaux de création de voie verte du Bourg vers Poulajou et vers Mabiliès pour un montant HT estimé à 126 975 €. Les travaux commenceront début septembre

SOLLICITE la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local à hauteur de 30 %, soit 38 092 €.

ADOpte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Travaux 126 975 €	DSIL	38 092 €
	FDC LTC	30 000 €
	Autofinancement	58 883 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-10

Voie verte - demande de Fonds de Concours LTC

Le Maire présente de projet de création de voie verte du bourg vers Poulajou.
Les travaux sont estimés à 82 150 € et commenceront en septembre 2020.

Le Fonds de Concours de LTC est attribué à hauteur de 50 % des travaux et plafonné à 15 000 € par an.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE le Fonds de Concours de Lannion Trégor Communauté pour la création de la voie verte du Bourg vers Poulajou à hauteur de 15 000 €.

ADOpte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Travaux 82 150 €	DSIL sollicitée	24 645 €
	FDC LTC	15 000 €
	Autofinancement	42 505 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-11

Programme de voirie - lancement des travaux et demande de financement

Le Maire présente le programme de point à temps établi par LTC pour un montant total de 19 328,12 € :

- Conventant ar pont (PATA toute largeur)	5 910,76 €
- Route de Pen ar Hoat (PATA reprises ponctuelles)	2 673,85 €
- Reprise de rives Rue du Professeur Lesné	1 981,69 €
- Chemin des Goemoniers (PATA tricouche toute longueur)	1 424,70 €
- Point à temps manuel	7 337,12 €

La commune peut bénéficier du Fonds de Concours « Voirie » de LTC pour un montant annuel plafonné à 3 860 € avec possibilité de demander pour 2 années (2020 & 2021), soit un reste à charge pour la commune de 11 608,12 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide le programme de voirie établi par LTC pour un montant de 19 328,12 €

Sollicite le Fonds de Concours « Voirie » des années 2020 et 2021 pour un montant de 7 720 €.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-12

Complexe sportif - Demande subvention FFF pour Foot 5

Le Maire rappelle le projet de complexe sportif et notamment la structure de Foot à 5 qui peut faire l'objet d'un subventionnement de la FFF à hauteur de 50 % dans la limite de 30 000 €. Le projet de Foot à 5 est estimé par le maître d'œuvre à 85 000 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE la subvention de la FFF pour la construction d'un Foot à 5 à hauteur de 50 %

ADOpte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Travaux	85 000 €	Subvention FFF	30 000 €
		Autofinancement	55 000 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-13

Rénovation éclairage public Foyer Q343

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation du foyer Q343 situé Résidence des Chênes (lanterne détruite). L'estimation sommaire s'élève à 959,04 €, soit une participation communale de 559,44 € (60 %).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'éclairage public Rénovation du foyer Q343 « Résidence des Chênes » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **959,04 € HT** (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical

du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **559,44 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-14

Décisions modificatives budgétaires

Budget Camping :

Le Maire rappelle que lors de l'acquisition du Jumper le garage a fait une reprise de 1 500 € sur le Renault Express. Ce véhicule faisait partie de l'actif du Camping et n'a pas été amorti. La valeur d'origine du véhicule, non amorti, était de 5 309,17 €. La décision modificative budgétaire présente les écritures de sortie d'actif du véhicule.

CAMPING	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-2182 : Matériel de transport				5 309,17
040 - Opérations d'ordre entre sections				5 309,17
021 - Virement à la section de fonctionnement			5 309,17	
FONCTIONNEMENT				
D - 675 : Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		5 309,17		
042 - Opérations d'ordre entre sections		5 309,17		
023 - Virement section Investissement	5 309,17			
TOTAUX		0,00		0,00

Budget du lotissement de Poulajou :

Le Maire rappelle l'avenant au programme de voirie pour des travaux supplémentaires à Poulajou s'élevant à 5 926,80 € qui n'avait pas été prévu au budget. Les travaux d'éclairage public étant inférieur à l'estimation de 876 €, il convient de rajouter des crédits pour solder le budget lotissement à hauteur de 5 050 €.

POULAJOU	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Terrains à aménager		5 050,00		
011 - Charges à caractère général		5 050,00		
R-71355 : Variation des stocks terrains aménagés				5 050,00

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				5 050,00
INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés		5 050,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 050,00		
R-1641 : Emprunts & dettes assimilées				5 050,00
16 - Emprunts & dettes assimilées				5 050,00
TOTAUX		10 100,00		10 100,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions budgétaires modificatives.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-15

Camping - Vote des tarifs de l'épicerie

Guy PARZY, adjoint au camping, présente les tarifs de l'épicerie du Camping Municipal. Les produits sont achetés auprès de l'Épicerie des Iles de Louannec, les prix sont majorés de 5 % et arrondi à la dizaine de centimes supérieure. Les produits non vendus en fin de saison sont repris par l'Épicerie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les tarifs de l'épicerie du Camping Municipal comme suit :

Codification	Article	Prix d'achat	Prix de vente du camping
27316	aéro 400ml antimouches moustiques raid	3,02 €	3,20 €
960	Vin mousseux Duc De Cherrence brut	2,31 €	2,50 €
10459	2 piles alcalines LR14 Belle France	1,29 €	1,40 €
10461	2 piles alcalines LR20 Belle France	1,99 €	2,10 €
10457	4 piles alcalines LR03 Belle France	0,94 €	1,00 €
10458	4 piles alcalines LR6 AA Belle France	0,94 €	1,00 €
11763	Boite de 26 protège-slip large Always	2,53 €	2,60 €
11889	Assiettes carton x20	1,59 €	1,70 €
22415	Atomiseur déodorant narta protection	3,77 €	4,00 €
22367	Atomiseur déodorant 150ml Axe marine	4,34 €	5,60 €
12859	Blister 20 pansements économique	2,45 €	2,60 €
12028	Boite 160 coton tiges	0,56 €	0,60 €
25661	Boite de 40 allume-feu	1,43 €	1,50 €
12661	Boite de 40 filtres à café N°4 Belle France	0,45 €	0,10 €
75515	bonbon cola Belle France	0,89 €	1,00 €
421	Bordeaux AOC STD Hortens 75cl	3,98 €	4,20 €
20702	Brosse à dents souple signal	1,69 €	1,80 €

68152	Carambar Sachet 130g.	1,32 €	1,40 €
11053	Charbon de bois 2.5kg	4,53 €	4,80 €
49581	Chocolat milka lait tabletteX4	4,82 €	5,10 €
49514	Chocolat noir Extra Côte d'or 200g.	2,27 €	2,40 €
1568	Cidre bouché brut Pommier Belle France 75cl	1,86 €	2,00 €
1569	Cidre bouché doux Belle France 75cl	1,86 €	2,00 €
894	Cotes de Provence AOC Belle France 75cl 12.5)	5,33 €	5,60 €
4170	Crème de cassis Sisca	6,68 €	7,00 €
21728	Crème solaire 200ml Golden protect IP 30	13,20 €	13,90 €
3790	70 cl Ricard 45°	19,08 €	20,00 €
20421	Dentifrice fluor Belle France	1,00 €	1,10 €
16098	Eponge X3 Belle France	0,95 €	1,00 €
11978	Etui 15X10 mouchoirs écoprix	1,07 €	1,20 €
23666	Gel douche 250ml Amandes Belle France	1,02 €	1,10 €
11894	Gobelets plastique cristal x10	0,95 €	1,00 €
74843	Haribo tagada 200g	1,19 €	1,30 €
21743	Lait protection enfants IP 50	14,76 €	15,50 €
9232	Liquide vaisselle Belle France	0,95 €	1,00 €
10022	Lot 3 boites alumettes	0,78 €	0,90 €
27545	Lot de 1 piège à fourmis Baygon	3,88 €	4,10 €
12246	Lot de 4 Essuie- tout blanc Belle France	1,57 €	1,70 €
12215	Lot de 4 rouleaux papier toilette 3 pl BF	1,19 €	1,30 €
67202	M&M's45g	0,65 €	0,70 €
22759	Mousse à raser Mennen Hydratant 250ml	3,10 €	3,30 €
1473	Pack 1664 X6 25cl	5,33 €	5,60 €
1414	Pack Kronenbours verre (10X25clX2)	6,36 €	6,70 €
12335	Papier alu Belle France 20m	1,56 €	1,70 €
22896	Paquet de 10 rasoirs Bic Orange	1,78 €	1,90 €
3456	Porto Escudero	7,79 €	8,20 €
12457	Rouleau 20 sacs poubelle 20l. Belle France	0,60 €	0,60 €
67431	Sachet 3X42g Lion	1,40 €	1,50 €
75637	Sachet bonbon Kréma 360g.	2,78 €	3,00 €
75516	Sachet bonbons Belle France mix assortis	0,91 €	1,00 €
11835	Sachet couverts plastique fourchettes	0,72 €	0,80 €
11827	Sachet couverts plastique couteaux	0,72 €	0,80 €
75520	Sachet crocodiles 200g. Belle France	0,89 €	0,90 €
12459	Sacs poubelle Belle France 30l.	0,99 €	1,00 €
21032	Schampooing ultra doux 250ml camomille BF	0,87 €	0,90 €
9028	Tablettes le chat X56	12,96 €	13,60 €
67164	Trio mars 126g	1,48 €	1,60 €
612	Vin blanc gros plant	3,13 €	3,30 €
3830	whisky clan campbell	18,36 €	19,30 €
3859	Whisky Label 5 70cl	16,46 €	17,30 €
11775	Boite de 20 tampons Applicateur normal BF	1,96 €	2,00 €
62022	125g purée nature Belle France	0,59 €	0,70 €
2771	150cl Coca-Cola	1,84 €	1,90 €
2226	Bidon 75cl teisseire grenadine	3,14 €	3,30 €

36048	Boite ¼ thon naturel bf	1,90 €	2,00 €
34606	Boite1/4 filet de maquereau moutarde B.Fce	1,27 €	1,30 €
55891	boite 100g ricorée	2,95 €	3,10 €
47394	Boite 30 sachets thé vert Lipton	2,51 €	2,60 €
42277	Boite4/4 Haricot extra-fins Belle France	1,11 €	1,20 €
5762	Bouteille 1l. Huile de tournesol bf	1,72 €	1,80 €
54146	café moulu carte noire 250g	4,30 €	4,50 €
54765	café soluble sélection Belle France 100g.	1,72 €	1,80 €
29688	Cassoulet William Saurin boite 4/4	3,00 €	3,10 €
81264	Chips 200g. Belle France	0,90 €	0,90 €
32891	Confiture abricot Bonne maman 370g.	1,88 €	2,00 €
59102	coquillettes Belle France 1kg	1,02 €	1,10 €
58998	Coquillettes Belle France 500g	0,54 €	0,60 €
64416	Cornichons Belle France 37 cl	1,01 €	1,10 €
86738	Curly club 75g.	1,01 €	1,10 €
59374	Etui 18g poivre noir pulvérisé	0,67 €	0,70 €
65218	Etui Cub Or 16 tablettes 128g	1,47 €	1,50 €
56804	Farine de blé 1kg Eco	0,56 €	0,60 €
7056	Gros sel 1kg	0,56 €	0,60 €
3182	Jus d'orange 1l. Brick winny	1,47 €	1,50 €
63588	Ketchup Belle France Flacon souple 560g.	0,68 €	0,70 €
2714	Limonade PET Light Belle France	0,54 €	0,60 €
83372	Barquettes abricot bf	0,80 €	0,80 €
83364	Barquettes fraise bf	0,80 €	0,80 €
43028	Maïs doux BF boite 1/2	0,60 €	0,60 €
62514	Mayonnaise Bénédicta 175g.	0,94 €	1,00 €
70258	Mélange salé Belle France	1,34 €	1,40 €
70261	Mix fruits Belle France	1,21 €	1,30 €
64514	Moutarde Belle France 370g.	0,90 €	0,90 €
70398	Noix de cajou Belle France	1,93 €	2,00 €
2739	Orangina 1,5l.	1,96 €	2,00 €
1694	Pack de 6X150cl cristaline	1,50 €	1,50 €
83430	Palets Bretons Belle France	0,80 €	0,90 €
83106	Paquet 16 Choco Bn 300g x2	2,81 €	3,00 €
57622	Paquet 500g coquillettes Panzani	0,96 €	1,00 €
38418	Paté Hénaff 156g.	2,06 €	2,20 €
83441	Petit beurre Belle France 200g.	0,98 €	1,00 €
70254	Pistaches Belle France	2,36 €	2,50 €
48404	Pot 400g Nutella	3,50 €	3,70 €
29416	Ravioli pur boeuf 400g. Belle France	1,45 €	1,50 €
53252	Riz long étuvé 500g. Belle France	0,86 €	0,90 €
83439	Sablés chocolat lait Belle France 200g.	0,76 €	0,80 €
29912	Saucisses lentilles Boite1/2 Belle France	0,95 €	1,00 €
7196	Sel fin Baleine Plastilux 125g	0,50 €	0,50 €
59013	Spaghettis Belle France 500g	0,54 €	0,60 €
6661	Sucre morceaux boite 1kg no4	1,02 €	1,10 €
6777	Sucre poudre 500g bec verseur	0,60 €	0,60 €

6319	Vinaigre d'alcool coloré covinor	0,46 €	0,50 €
9580	Saucisse sèche Belle France	2,89 €	3,00 €
90291	Plaquette de beurre 1/2 sel Paysan Breton 250g	2,64 €	2,80 €
9319	Emmental rapé 200g Belle France	1,72 €	1,80 €
9586	Lardons fumés Belle France	1,47 €	1,50 €
9136	Camembert Belle France	1,73 €	1,80 €
9027	Yaourts panachés Belle France aux fruits X8	2,44 €	2,60 €
52859	Rillettes Belle France	2,22 €	2,30 €
290	brick Lait UHT 1/2 écrémé 1l matin clair	0,91 €	1,00 €
9279	Pain de mie 14 tr. Belle France	0,68 €	0,70 €
68044	Taboulé Belle France	1,02 €	1,10 €
11292	Yaourts nature Nova X4	0,84 €	0,90 €
50572	Barquette de jambon 2tranches AC bf	1,05 €	1,10 €
50571	Barquette de jambon 4tranches AC bf	1,88 €	2,00 €
9160	Boite de 6 œufs bf	0,94 €	1,00 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-16

Modification des conditions de bail du Snack-Bar du Camping

Le Maire rappelle la délibération du 26 février 2020 accordant la location gérance du bar snack à la société BRL du 15 juin au 15 septembre 2020 pour 5 000 €.

Considérant l'impossibilité pour la société d'ouvrir à la date du 15 juin, le Maire propose de décaler les dates de location du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accorder un contrat de location-gérance à la société Bar Restaurant du Lenn d'une durée de trois mois du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020.
- **FIXE** le montant de la redevance forfaitaire à 5 000 euros et de la caution à 1 250 €.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location gérance.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Délibération n° 2020-24-06-17

Crise COVID-19

Marc BACUS, adjoint aux finances présente le bilan humain et financier de la crise liée au COVID-19.

1°) BILAN HUMAIN :

->Appels téléphoniques 3 fois par semaine pour les commandes et le lien social avec les personnes isolées ;

->Distributions des pains tous les 2 jours à des personnes qui s'étaient inscrites auprès de la mairie ;

- >Distributions des fraises sur quelques samedis et de gâteaux les dimanches ;
- >Visites chez des personnes âgées et isolées avec le confinement ;
- >Livraisons de repas pour des personnes ne pouvant se déplacer et délivrance de bons alimentaire ;
- >Distributions des 2 masques par personne (plus de 1 500 personnes ont reçues des masques) à domicile et en drive (2 samedis matin) ;
- >Gestion avec des bénévoles (25) ;
- >Confections de protection pour les services de la mairie et à l'EPHAD ;
- >Environ 450 masques et 92 surblouses créés par des couturières bénévoles ;

2°) BILAN FINANCIER :

Au 23 juin 2020, la commune a dépensé pour 20 232.95 €, dont 16 701.38 € TTC de masques de protection (DALMAR, BATUCADA, PHARMACIE, ...), dont 632.16 € d'alimentation (pains, fraises, ...), et de protection (gel, plexi, visières, gants, ...).

A cela, il faut rajouter pour 8 765 € de factures non parvenues. Cela concerne le coût des masques pris avec LTC.

Cela fait donc un **coût total de 28 997.95 €.**

Le Maire rappelle que tous les bâtiments publics ont été fermés, dont la salle des fêtes, et que le camping n'a pu ouvrir qu'au 2 juin au lieu du 28 mars.

Les personnes qui avaient effectué des réservations de salle et au camping demandent des reports ou des remboursements. Certains propriétaires de mobil-homes se sont également manifestés pour solliciter un abattement.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE des modalités de report et de remboursement suivantes :

- Salle des Fêtes : Report des acomptes sur une sur date ultérieure, si impossibilité remboursement.
- Camping : Avoir sur 18 mois, puis remboursement au cas de non utilisation de l'avoir après 18 mois.
- Mobil-homes : Abattement de 10 % et ouverture du camping jusqu'au 31 octobre.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/06/2020

Informations du Maire sur ses délégations :

1 – Réalisation d'une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions ci-dessous :

- Durée : 12 mois
- Conditions de taux : Taux variable EURIBOR 3 mois moyenné non flooré + marge : 1,10 %
- Frais de dossier : 0,25 % du montant de la ligne, soit 750 €

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination à compter du 25 juin 2020 de :

- COGNEAU Emmanuel en tant que conseiller délégué à l'enfance - jeunesse
- ALLAIN Mickaël en tant que conseiller délégué aux sports et à l'animation

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

POPULATION (totale au dernier recensement) : 3 183 au 01/01/2020

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

- Indemnité maximale du maire :

Montant maximum : 51,60 % de l'indice brut terminal (1027 au 01/01/2020) de 3889.40 €, soit un montant alloué de 2 006.93 €

- Indemnités maximales des adjoints :

Montant maximum : 19,80 % de l'indice brut terminal (1027 au 01/01/2020) de 3889.40 €, soit un montant alloué de 770,10 € x 6 = 4 620,60 €

- Indemnités maximales de l'enveloppe globale : 6 627,53 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Prénom - Nom	Fonction	Taux	Montant brut
Gervais EGAULT	Maire	41,5	1 614,10

B. Adjoints au Maire titulaires d'une délégation :

Prénom - Nom	Fonction	Taux	Montant brut
Marc BACUS	1er adjoint	15	583,41
Sylvie CRAVEC	2ème adjointe	15	583,41
Guy PARZY	3ème adjointe	15	583,41
Karine LEGENDRE	4ème adjointe	15	583,41
Éric RENAUD	5ème adjointe	15	583,41
Émilie ZEGGANE	6ème adjointe	15	583,41

C. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

Prénom - Nom	Fonction	Taux	Montant brut
COGNEAU Emmanuel	Conseiller délégué	5.5	213.92
ALLAIN Mickaël	Conseiller délégué	5.5	213.92

D. Montant total alloué : **5 542.40 €** (indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation)

NOM - Prénom Fonction	Pouvoir	Signature
EGAULT Gervais Maire		
BACUS Marc 1 ^{er} Adjoint au Maire		
CRAVEC Sylvie 2 ^{ème} Adjointe au Maire		
PARZY Guy 3 ^{ème} Adjoint au Maire		
LEGENDRE Karine 4 ^{ème} Adjointe au Maire		
RENAUD Éric 5 ^{ème} Adjoint au Maire		
ZEGGANE Émilie 6 ^{ème} Adjointe au Maire		
PENNEC Maurice Conseiller Municipal		
LACROIX-ZHUINGHEDAU Marie-Christine Conseillère Municipale		
GANNAT Dominique Conseillère Municipale		
RICHARD Marie-Paule Conseillère Municipale		
PAGE Dany Conseillère Municipale		
COLAS Dominique Conseiller Municipal		
ROLLAND Daniel Conseiller Municipal		
CRAIGNOU Sabine Conseillère Municipale		
HAMANT Catherine Conseillère Municipale		
ALLAIN Mickaël Conseiller Municipal		
COGNEAU Emmanuel Conseiller Municipal		

ESNAULT Régis Conseiller Municipal		
LE MORVAN Céline Conseillère Municipale		
MULÉ Bernard Conseiller Municipal	Excusé	
MICHEL André Conseiller Municipal		
SALIOU Audrey Conseillère Municipale		